

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 24 FEVRIER 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-01-04 FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>2 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Hervé DOHR</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20220224-2022\_01\_04-

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent du Pôle Développement et Aménagement du Territoire, actuellement rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, a réussi le concours d'attaché territorial.

Avec la mise en œuvre de certaines actions ciblées autour de l'agriculture et de la forêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que des missions en lien avec le tourisme autour des vélos routes voies vertes notamment, le pôle développement assume de nouveaux dossiers. L'obtention du concours de catégorie A par un agent du pôle représente une opportunité pour assumer le développement au bon niveau de responsabilité de ces nouveaux projets souhaités par la collectivité.

Compte tenu des besoins du Pôle, des qualités professionnelles de l'agent et des missions confiées à cet agent, relevant du grade d'attaché, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial.

La fermeture du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe sera proposée lors du prochain Comité Technique.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Créer un poste d'attaché territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX